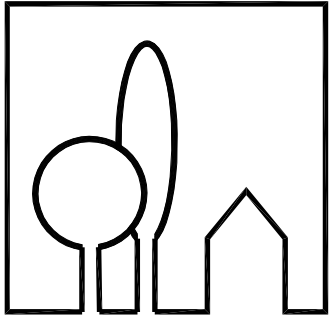


BESNIER
aménagement



SAS au capital de 800 000 euros
RCS NANTES B 389 619 388 (93 B 35)
255 rue de la Renaudière 44 300 NANTES
TEL : 02 40 49 21 22
FAX : 02 40 49 01 21

DEPARTEMENT DU MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE DE VAL D'ERDRE AUXENCE
COMMUNE DELEGUEE DE VILLEMOSAN
LOTISSEMENT "LES ECONNIERES"

PLAN DE VENTE
DEFINITIF



Didier BUNEL Géomètre Expert
Successeur de M. CARRE
177 bis boulevard de Strasbourg BP 10300
49003 Angers cedex 01
Tél : 02 41 47 22 77 Fax : 02 41 47 64 25
e-mail : bunel.geometre49@orange.fr

LOT 15	Adresse : 6, Rue du Lavoir	Echelle 1/200
	Dressé le 14.03.2023	
	Cadastre : Section 376 B n° 1225	
	Superficie : 350 m² Surface de plancher maxi : 150 m² Surface d'imperméabilisation maxi : 190 m²	Le nivellement est rattaché au système I.G.N. 69

PLAN DE SITUATION



LEGENDE Revêtement Espace Public	
Chaussée (enrobé)	
Parking (enrobé ou joint gazon)	
Voie de service (stabilisé renforcé)	
Chemin piéton (sable ciment)	
Aire OM (béton balayé)	
Sens de circulation	

LEGENDE Espaces Verts	
Arbre projet	
Massif planté	
Zone enherbée	
Haie à charge acquéreurs	

LEGENDE Bordures	
Bordure T2	
Muret de soutènement	
Noue de voirie	

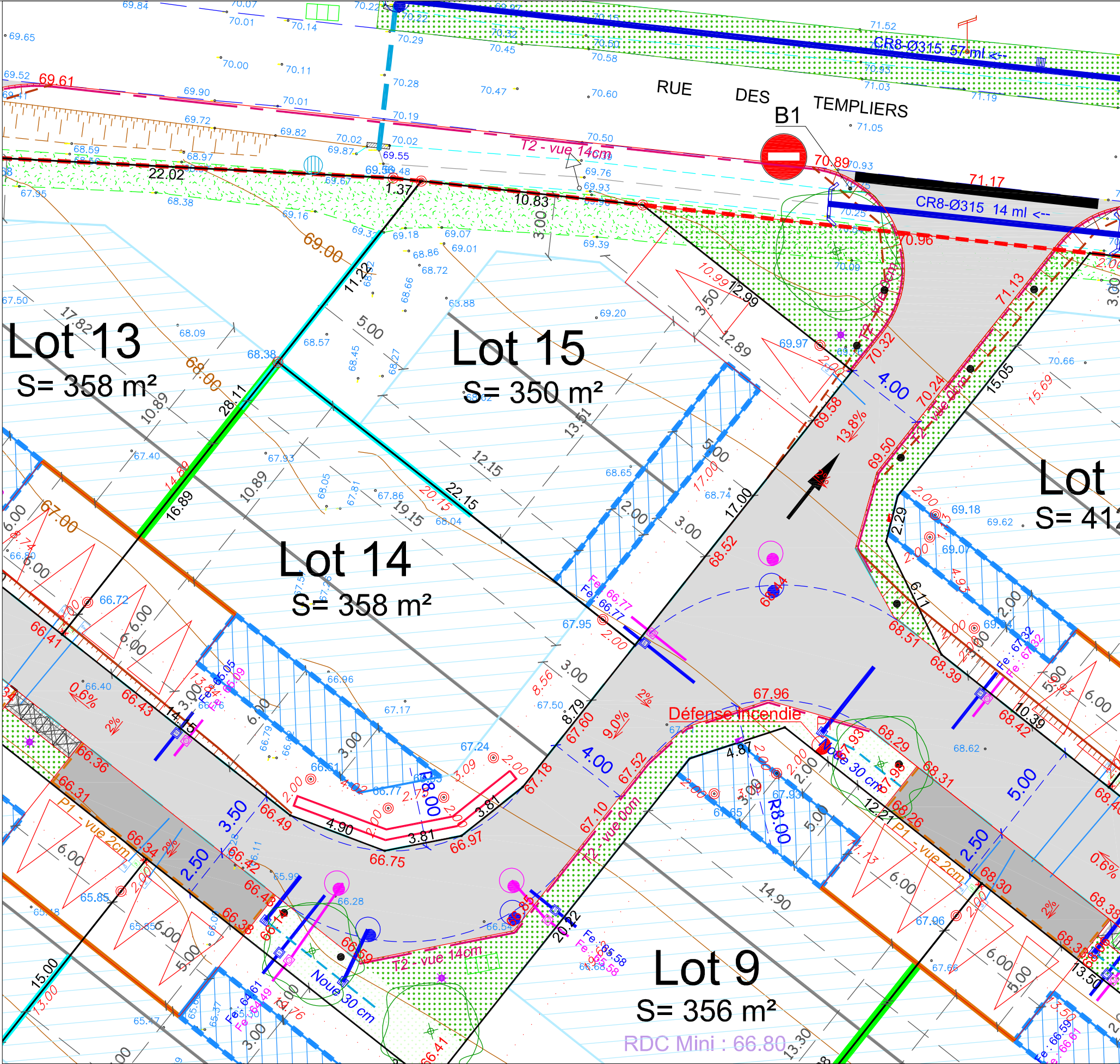
Arbre existant	
Clôture existante à conserver	

LEGENDE Nivellement	
Altitude voirie projet	00.00
Pente du projet	< 2.0%
Talus projet	
Altitude terrain naturel avant travaux	00.00
Courbe de niveau terrain naturel	00.00

LEGENDE Réseaux récolement	
Regards EU-EP	
Branchements EU-EP en attente	
Altitude fil d'eau du branchement EP	Fe : 00.00
Altitude fil d'eau du branchement EU	Fe : 00.00
Coffret Elec BT	
Regard Télécom	
Citerneau AEP (branchement eau potable)	
Candélabre	

LEGENDE Réglement	
	Accès obligatoire au lot
	Murets soutènement Ht max 50 cm
	Emprise constructible
	Bande d'accroche possible du volume principal
	Mitoyenneté imposée
	Ligne d'accroche garage
	Ligne d'accroche dépendance jardin
	Sens de faitage obligatoire du volume principal
	Côte minimale dalle pour raccordement gravitaire aux réseaux
	Haie obligatoire
	Emplacement conteneurs pour collecte latérale

Bornage	
Borne sur limite	
Borne en retrait de 2m de la limite	



Nota: Les emplacements des coffrets, des candélabres, des arbres, et des infrastructures sont données à titres indicatif.
Tout ouvrage ou infrastructure situé sur les espaces privés ou public pourra être modifié par l'aménageur ou la collectivité.
L'ensemble des arbres présents sur la parcelle en dehors de la zone d'implantation, mentionnés ou non sur le plan, sont à conserver.

Système planimétrique : RGF 93-CC47 - Système altimétrique : Altitudes Normales NGF IGN69